Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2017)

Heft: 5

Artikel: L'accord sur le programme nucléaire irakien : un modèle de non-

prolifération?

Autor: Finaud, Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-781598

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RMS+ N°5 - 2017



Les « Iran Talks » du 14 juillet 2015. Toutes les illustrations via l'auteur.

International

L'accord sur le programme nucléaire irakien: Un modèle de non-prolifération?

Marc Finaud

Senior Advisor, Geneva Centre for Security Policy (GCSP)

eux ans après la conclusion de l'accord sur le programme nucléaire iranien, force est de constater que ce document est pleinement respecté à la fois par Téhéran et Etats-Unis, malgré l'hostilité de l'administration Trump à son encontre. Ce succès de la diplomatie internationale pourrait-il inspirer la résolution d'autres crises de prolifération nucléaire, comme celle de la Corée du Nord? Seule une négociation avec Pyongyang permettrait de vérifier le potentiel du multilatéralisme.

Le 14 juillet 2015 était conclu à Vienne le « Plan global d'action conjoint » (à l'horrible sigle anglais JCPOA) sur le programme nucléaire iranien. Résultat complexe de douze ans de négociations ardues,¹ ce document recueillait les signatures des trois pays qui avaient lancé le processus (l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni²), du représentant de l'Union européenne, de la Chine, de la Russie et des Etats-Unis face à l'Iran. D'où les sigles E3/EU+3 ou P5+1. En 2003, alors que les Américains et les Européens se déchiraient sur l'intervention en Irak, les révélations sur les activités nucléaires clandestines menées par l'Iran faisaient craindre une extension de la guerre à ce pays et l'embrasement de tout le Moyen-Orient.

Les premières tentatives européennes de règlement ont visé à offrir à l'Iran un paquet de mesures de coopération, y compris dans la production d'énergie nucléaire civile, en échange de son abandon du retraitement de l'uranium dont la production était susceptible d'être utilisée pour la fabrication d'armes nucléaires. En effet, si l'uranium faiblement enrichi (en dessous de 5%) ne permet que la production d'électricité, au-delà de 20% il permet assez facilement et rapidement de progresser vers la qualité militaire de 90%. L'Iran n'a cessé, tout au long des négociations, de proclamer que son intention n'était nullement de développer une capacité nucléaire militaire

1 Voir: Marc Finaud, «Un Iran nucléaire, comment éviter l'escalade?,» Revue militaire suisse, juin 2012 (http://www.gcsp.ch/ News-Knowledge/Publications/Un-Iran-nucleaire). et que son droit d'enrichir l'uranium à des fins civiles (ou «pacifiques») était un droit inaliénable et non négociable en vertu de son appartenance au Traité de non-prolifération (TNP).

Du fait de ce refus, le Conseil de sécurité de l'ONU, saisi par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a été amené à voter à plusieurs reprises des sanctions contre l'Iran, alors même que ses membres permanents et l'Allemagne continuaient à négocier avec Téhéran. Jusqu'au jour où la conjonction de plusieurs facteurs a permis un déblocage des pourparlers: des négociations directes et secrètes entre l'administration Obama et l'Iran au Sultanat d'Oman, l'élection en Iran du président Hassan Rouhani, ancien négociateur sur le nucléaire, sur un programme de levée des sanctions, et l'initiative russe d'un deal: l'acceptation de l'enrichissement d'uranium à un niveau limité contre la levée des sanctions.

Les deux voies d'accès à la bombe bloquées

En tant que représentante des intérêts des États-Unis à Téhéran depuis la rupture des relations diplomatiques de 1979, la Suisse a joué un rôle discret de facilitateur, en accueillant plusieurs réunions à Genève et à Lausanne, où ont été conclus des accords intérimaires. L'accord final de Vienne repose bien sur l'approche «gagnant-gagnant» suggérée par la Russie: la communauté internationale obtient que soient strictement bloquées les deux voies d'accès à l'arme nucléaire: l'uranium enrichi, limité en pourcentage et en volume de production; et le plutonium, dont la production est rendue totalement impossible par l'interdiction illimitée dans le temps du retraitement du combustible usagé et la transformation du réacteur à eau lourde d'Arak en centre de recherche.3 En échange, le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Union européenne et les Etats-Unis annulent les sanctions qu'ils avaient imposées

³ Pour comprendre le fonctionnement du cycle du combustible nucléaire, voir la vidéo en anglais de l'AIEA à : https://www.youtube.com/watch?v=2W4v5_ZVQOA.

à l'Iran tout en se réservant l'option de les réintroduire en cas de violation de l'accord par Téhéran.

Compte tenu de la défiance suscitée par le comportement passé de l'Iran, et notamment la dissimulation de ses activités clandestines, l'accord inclut un système inédit de vérification reposant sur un strict contrôle international par l'AIEA, sans précédent dans toute l'histoire de la non-prolifération. Un programme nucléaire sous tutelle en quelque sorte.

Si la satisfaction de la communauté internationale s'est alors exprimée, deux pays n'ont pas caché leur mécontentement: l'Arabie saoudite, inquiète de voir l'Iran se renforcer par sa réintégration et l'obtention de ressources procurées par la levée des sanctions; et Israël, qui perd un argument de poids quant à la menace existentielle qu'aurait fait peser l'arme nucléaire iranienne et redoute que les projecteurs se tournent désormais vers son propre monopole nucléaire dans la région. De son côté, le candidat Donald Trump a promis de «mettre en pièces» ce qu'il estime être un «mauvais deal.» Mais, au vu des rapports réguliers de l'AIEA certifiant le respect de l'accord par Téhéran, une fois élu, il a été forcé de le reconnaître et de résister à la pression de certains membres du Congrès pour le durcissement des sanctions que justifierait le comportement de l'Iran dans le domaine des missiles balistiques ou du soutien allégué à des mouvements terroristes (non couverts par l'accord). Il est vrai que, quels que soient les griefs justifiés à l'encontre de l'Iran (notamment son soutien au régime d'Assad en Syrie), les autre parties prenantes à l'accord, l'Union européenne, la Russie et la Chine, font valoir qu'elles sont attachées à son maintien et à sa mise en œuvre rigoureuse. Le pire serait d'affranchir l'Iran de ses contraintes et de lui offrir un prétexte pour revenir sur sa renonciation à l'arme nucléaire.

Un modèle pour la Corée du Nord?

L'accord sur l'Iran peut-il désormais servir de modèle pour résoudre d'autres crises? On pense évidemment en premier lieu à la Corée du Nord. La différence est de taille: Pyongyang a déjà dépassé le seuil nucléaire et développe ses capacités tant en termes d'ogives nucléaires que de lanceurs balistiques. Mais chacun sait qu'une option militaire consistant à attaquer les sites nucléaires nord-coréens, fût-elle préventive, risquerait de conduire à la catastrophe. Comme dans le cas de l'Iran, les sanctions et l'isolement ont échoué à tordre le bras du régime et à le forcer à renoncer à changer de politique ; elles font aussi souffrir davantage la population que les dirigeants, et constituent une forte incitation à la production autarcique.

La diplomatie avait, dans le passé, déjà permis de contenir le programme nucléaire nord-coréen grâce à des accords négociés dans le cadre des Pourparlers à six. Un accord similaire à celui conclu avec l'Iran sous Bill Clinton avait même commencé à être mis en œuvre, mais il a été dénoncé après que George W. Bush eut inclus la Corée du Nord dans l'« axe du Mal. » Après tout, l'objectif de Pyongyang est le même que celui de Téhéran: obtenir une garantie de non-agression des États-Unis, même si le régime de Kim Jong-un croit y parvenir par la menace et le chantage. La solution, comme avec l'Iran, passe donc nécessairement par la négociation et la réciprocité des bénéfices. Le prix à payer pour le démantèlement de la capacité nucléaire nord-coréenne sera certes plus élevé que celui prévu par le JCPOA. Mais les modalités de ce dernier seraient pleinement applicables à la Corée du Nord: restriction en pourcentage et en volume de la production d'uranium enrichi et de plutonium, stricte vérification internationale du cycle complet du combustible, levée progressive des sanctions liée à la mise en œuvre de l'accord, normalisation des relations économiques, etc.

Au-delà de la Corée du Nord, le JCPOA pourrait utilement inspirer les négociations sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient le jour où elles pourront s'amorcer. En effet, dans un environnement marqué par une profonde méfiance mutuelle, y compris entre pays musulmans ou arabes, un système de vérification aussi intrusif et exigeant semble de mise pour garantir le respect d'un accord régional de sécurité.

M.F.



